

Point sur l'activité : un bon début d'année jusqu'à mi-mars, une fin de trimestre et des perspectives à court terme significativement affectées par la pandémie du coronavirus

Paris, le 8 avril 2020: Tarkett publie aujourd'hui ses ventes et sa performance attendue pour le premier trimestre 2020. Le Groupe donne également une première vision des tendances d'activité du second trimestre, qui devrait être significativement affecté par l'intensification des restrictions de déplacements et de mesures de confinement qui ont été mises en œuvre ces dernières semaines par les gouvernements des différentes zones géographiques où le Groupe est présent.

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2020

Dans la zone EMEA, le chiffre d'affaires était en ligne avec les attentes du management jusqu'à mi-mars. Les performances s'amélioraient en Amérique du Nord après un quatrième trimestre 2019 sous pression et les ventes de moquette commerciale étaient mieux orientées qu'attendu. Le segment du Sport, qui est actuellement dans sa saison basse, commençait l'année avec un rythme de croissance soutenu. Le niveau d'activité dans les pays de la CEI était stable par rapport à l'année dernière, tandis que l'Amérique latine poursuivait une tendance de croissance organique à deux chiffres.

Le déploiement des mesures de confinement s'est accéléré depuis mi-mars en Europe et en Amérique du Nord. Cela s'est traduit par l'arrêt de projets de construction et la fermeture de nombreux revendeurs et distributeurs de revêtements de sol dans plusieurs pays, particulièrement en Europe du Sud. Afin de s'adapter à la baisse de la demande, certains de nos sites de production fonctionnent à capacité réduite ou ont été temporairement fermés. En Europe, les sites de production concernés par les fermetures temporaires sont progressivement en train de redémarrer mais fonctionneront à capacité réduite. La plupart des sites qui ont dû suspendre leurs opérations ont, jusqu'à présent, continué à servir les clients en livrant des produits à partir des stocks existants. Dans toutes les régions concernées, Tarkett applique toutes les mesures nécessaires pour protéger ses collaborateurs, clients et partenaires, notamment par la mise en place de mesures de distanciation sociale sur les sites de production et du télétravail pour les fonctions support.

Point sur la Chine

Pour Tarkett, la Chine représente moins de 1% du chiffre d'affaires consolidé. Les ventes ont été pénalisées en février par la crise du coronavirus et les mesures de confinement. Depuis, il y a eu un rebond de l'activité : les ventes du mois de mars étaient légèrement inférieures à l'année dernière. Les deux sites de production de Chine, qui servent le marché chinois et ceux d'Asie du Sud-Est, étaient fermés pendant le confinement. La production y a repris au début du mois de mars et a maintenant retrouvé un niveau normal.

Ventes et estimation de l'EBITDA ajusté du 1^{er} trimestre 2020

Le chiffre d'affaires du Groupe, pénalisé par un ralentissement significatif à la fin du trimestre notamment en Europe, s'est élevé à 612 millions d'euros au premier trimestre, soit une baisse de -2,1% en publié et de -2,9% à taux de change et périmètre constants par rapport à l'année dernière. En dépit d'un bon niveau de productivité et de réductions des coûts initiées dans le cadre du plan « Change to Win », les mesures de confinement ont perturbé la production et ont rendu la logistique plus complexe. Cela a pesé sur l'EBITDA ajusté du Groupe, qui devrait être compris entre 40 millions d'euros and 43 millions d'euros au T1 2020 contre 43,1 millions d'euros au T1 2019.

Chiffre d'affaires par segment

Millions d'euros	T1 2020	T1 2019	Variation	dont croissance organique
EMEA	228	239	-4,5%	-3,6%
Amérique du Nord	196	196	+0,3%	-2,7%
CEI, Asie-Pacifique et Amérique latine	110	113	-2,4%	-1,2%
Sport	77	77	-0,1%	-3,7%
Total Groupe	612	625	-2,1%	-2,9%

Mesures prises

Au vu du renforcement des mesures de confinement et de leur déploiement dans la plupart des régions, Tarkett s'attend à des perturbations accrues au second trimestre. Ainsi début avril, le confinement a été également mis en place en Russie et dans les autres pays de la CEI. Le Groupe voit désormais des conséquences négatives sur la demande dans toutes ses zones géographiques à l'exception de la Chine.

Tarkett a mis en place un ensemble de mesures particulièrement fortes pour amoindrir l'impact négatif de cette crise sur les résultats du Groupe, et notamment :

- Des mesures de chômage partiel et de réduction de temps de travail sur tous les sites concernés, y compris pour les fonctions support, conformément aux dispositifs proposés par les autorités des pays concernés ;
- Des mesures drastiques de réduction des coûts discrétionnaires et de report de dépenses.

Le Groupe reste par ailleurs déterminé à protéger ses flux de trésorerie :

- Les dépenses d'investissement seront limitées aux projets liés à la sécurité et à des projets de productivité. Elles devraient s'établir à environ 80 millions d'euros pour l'année 2020, en forte baisse par rapport à 125 millions d'euros en 2019 ;
- Une gestion stricte et rigoureuse du besoin en fonds de roulement avec des outils de suivi quotidiens ;
- La suppression du dividende proposé initialement, comme annoncé le 18 mars 2020.

Liquidité

Tarkett dispose d'un niveau de liquidité solide pour faire face aux conséquences de cette pandémie. Le Groupe bénéficie de solides relations avec ses banques créditrices et a refinancé l'année dernière sa ligne de crédit renouvelable syndiqué (« RCF ») et une grande partie de ses placements privés, avec plus de 95% des banques qui ont reconduit ou augmenté leur participation dans le RCF. Compte tenu du refinancement, Tarkett n'a pas de remboursement de dette significatif avant 2022 (150 millions d'euros en juin 2022).

A fin mars, le Groupe a une position de trésorerie de 210 millions d'euros et des lignes de crédit non tirées disponibles de 500 millions d'euros, dont 443 millions d'euros confirmées. L'endettement brut du Groupe s'élevait à 887 millions d'euros à fin mars (dont 2 millions d'euros échus à la fin de l'année). Le Groupe étudie également la possibilité de souscrire aux dispositifs de financement proposés par le gouvernement français et de mettre en place de nouvelles lignes de crédit afin de renforcer les moyens de financement dans cet environnement difficile et de préparer la reprise quand elle se matérialisera.

Etant donné que la situation actuelle va affecter son EBITDA ajusté du 1^{er} semestre et de l'année 2020, Tarkett n'est plus en mesure de confirmer son objectif de ratio de levier pour la fin de l'année (Endettement net sur EBITDA ajusté avant IFRS 16 compris entre 1,5x et 2,5x). Compte tenu des circonstances exceptionnelles, le Groupe a par ailleurs initié des discussions avec ses banques pour réviser les conditions de la clause restrictive financière (levier de 3,5x à fin juin et de 3,0x à fin décembre).

Perspectives

Tarkett s'attend à voir son activité du second trimestre sévèrement affectée. Compte tenu du niveau d'incertitudes sans précédent, les impacts précis ne peuvent pas être quantifiés à ce stade ni pour le premier semestre, ni pour

l'année pleine. Ils dépendront en effet de nombreux facteurs, dont notamment la taille et la durée de la pandémie et les mesures de prévention et de soutien mises en œuvre par les gouvernements locaux des différentes zones géographiques concernées.

A court terme, Tarkett se concentre sur la protection et la sécurité de ses collaborateurs et partenaires et sur l'adaptation de sa base de coûts à la baisse de l'activité, tout en assurant la continuité de service à ses clients. Le portefeuille de Tarkett équilibré en termes de zones géographiques, marchés finaux et canaux de distribution devrait aider le Groupe pendant cette période difficile et générer des opportunités au moment de la reprise.

Le Groupe publiera ses résultats du 1er trimestre comme prévu le 28 avril prochain et fournira plus de détails à l'occasion de cette publication.

Assemblée Générale Annuelle – 30 avril 2020

Conformément aux dispositions de la réglementation française, l'Assemblée générale des Actionnaires 2020 se tiendra exceptionnellement à huis clos. Une retransmission audio sur internet sera mise à disposition des actionnaires qui pourront ainsi suivre le déroulé de la réunion et les présentations associées. Les actionnaires pourront voter uniquement par correspondance en amont de l'Assemblée générale ou en donnant un pouvoir au Président de l'Assemblée Générale.

Calendrier financier

- 28 avril 2020 : résultats financiers du premier trimestre 2020 – *Communiqué de presse après bourse et conférence téléphonique le lendemain matin*
- 30 avril 2020 : Assemblée générale annuelle des actionnaires

Contact Relations Investisseurs

Tarkett – Emilie Megel – emilie.megel@tarkett.com

Contacts Presse

Tarkett - Véronique Bouchard Bienaymé - communication@tarkett.com

Brunswick - tarkett@brunswickgroup.com - Tel.: +33 (0) 1 53 96 83 83

Déclarations prospectives

Ce communiqué de presse peut contenir des informations de nature prévisionnelle. Ces informations constituent soit des tendances, soit des objectifs, et ne sauraient être regardées comme des prévisions de résultat ou de tout autre indicateur de performance. Ces informations sont soumises par nature à des risques et incertitudes, tels que décrits dans le Document de Référence de la Société disponible sur son site Internet (www.tarkett.com). Elles ne reflètent donc pas les performances futures de la Société, qui peuvent en différer sensiblement. La Société ne prend aucun engagement quant à la mise à jour de ces informations.

A propos de Tarkett

Riche de 140 années d'histoire, Tarkett est un leader mondial des solutions innovantes de revêtements de sol et de surfaces sportives, et a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 3 milliards d'euros en 2019. Offrant une large gamme de solutions intégrant des sols vinyles, linoléum, caoutchouc, moquettes, parquets et stratifiés, gazons synthétiques et pistes d'athlétisme, le Groupe sert ses clients dans plus de 100 pays dans le monde. Avec 12 500 collaborateurs et 33 sites industriels, Tarkett vend 1,3 million de mètres carrés de revêtement de sol chaque jour, à destination des hôpitaux, des écoles, de l'habitat, des hôtels, des bureaux ou commerces et des terrains de sport. Engagé dans une démarche d'économie circulaire, le Groupe met en place une stratégie d'éco-innovation inspirée des principes Cradle to Cradle®, tout en contribuant au bien-être des personnes et en préservant le capital naturel. Tarkett est coté sur le marché réglementé d'Euronext (compartiment A, code ISIN FR0004188670, code mnémonique : TKTT) et figure dans les indices suivants : SBF 120 et CAC Mid 60. Des informations plus complètes sur Tarkett sont disponibles sur son site internet www.tarkett.com.

Annexes

1/ Définition des indicateurs alternatifs de performance (non définis par les normes IFRS)

- **La croissance organique** mesure l'évolution du chiffre d'affaires net par rapport à la même période de l'année précédente, hors effet de change et hors variations de périmètre. L'effet change est obtenu en appliquant les taux de change de l'année précédente aux ventes de l'année en cours et en calculant la différence avec les ventes de l'année en cours. Il comprend également l'effet des ajustements de prix dans les pays de la CEI destinés à compenser l'évolution des devises locales par rapport à l'euro.
- L'effet périmètre est constitué :
 - des ventes de l'année en cours réalisées par les entités non présentes dans le périmètre de consolidation sur la même période de l'année précédente, et ce jusqu'à leur date anniversaire d'intégration,
 - de la réduction des ventes liée aux activités cédées, non présentes dans le périmètre de consolidation de l'année en cours mais intégrées dans les ventes de la même période de l'année précédente, et ce jusqu'à la date anniversaire de la cession.
- **L'EBITDA ajusté** est le résultat d'exploitation avant dépréciations et dotations aux amortissements et retraité des produits et charges suivants : coûts de restructuration visant à accroître la rentabilité future du Groupe, plus-values et moins-values réalisées sur des cessions significatives d'actifs, provisions et reprises de provision pour perte de valeur, coûts relatifs aux regroupements d'entreprises et aux restructurations juridiques, dépenses liées aux rémunérations en actions et les autres éléments ponctuels, considérés comme non récurrents par nature.